

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2019**

## **I. Réservations**

Les réservations de groupes doivent être effectuées auprès du service groupes. Une réservation est valide lorsqu'elle est confirmée par le service groupes et le client après envoi du « bon pour accord ».

## **II. Tarifs**

Les tarifs indiqués sont nets, confidentiels et s'entendent TTC. Les tarifs sont applicables pour les groupes d'au moins 20 personnes et sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

## **III. Menus**

Le choix du menu et des plats doit être communiqué avant l'arrivée du groupe, au service groupe, au plus tard 10 jours avant la date du service.

Le choix du menu doit être identique pour l'ensemble des convives. Aucun changement de l'un des composants du menu ne sera accepté lors du service.

En cas de force majeure, le service groupes se réserve le droit de modifier le menu sélectionné : un plat similaire ou supérieur sera alors proposé.

## **IV. Gratuités**

Nous accordons aux tours opérateurs et voyagistes : 1 gratuité pour 20 personnes payantes, 2 gratuités pour 40 personnes payantes, 3 gratuités pour 60 personnes payantes (hors menus enfants).

## **V. Règlements et Facturations**

Sauf accord préalable, les règlements s'effectuent sur place. Nous acceptons les règlements en espèce, par carte bancaire et par chèque endossable par une banque française (les chèques étrangers ne sont pas acceptés).

**Toute annulation non signalée au plus tard 48 h avant l'arrivée du groupe, fera l'objet d'une facturation intégrale. (No-Show).**

## **VI. Horaires**

Les groupes sont tenus de respecter les horaires confirmés à la réservation.

(A défaut), les Directeurs de restaurants se réservent le droit de refuser un groupe en cas de non-respect des horaires convenus.

## **VII. Responsabilité**

Les restaurants recevant des groupes ne sont en aucun cas responsables des pertes, vols, ou dégradations des objets personnels des clients.

## **VIII. Aléas climatiques**

Les restaurants se réservent le droit de modifier l'emplacement et la disposition des tables, en fonction des conditions climatiques.

## **IX. Dates Particulières**

Les restaurants se réservent le droit de majorer le prix des différents menus lors des jours de manifestations particulières (ex : fête nationale, fête du Lac d'Annecy, fête du retour des alpages, foire Saint-André, .....) ainsi que les jours fériés et week-ends. Cette majoration est de deux euros pour l'année 2019.

## **X. Litige**

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce d'Annecy sera compétent.

**Service Réservation Groupes**

**Tel : 04 50 51 85 93**